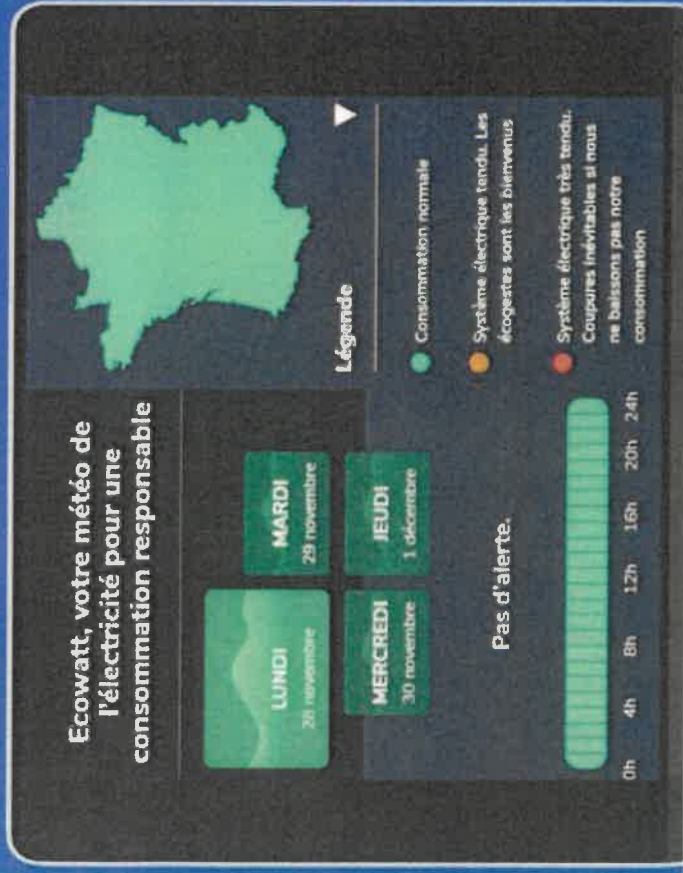


Tout savoir sur le passage de l'hiver 2022-2023



Cet hiver, si les capacités de production d'électricité sont insuffisantes, RTE et les pouvoirs publics peuvent décider de délestages ciblés.

Ceux-ci seront mis en œuvre par Enedis. Les coupures localisées et tournantes seront d'une durée d'environ 2h. (le matin entre 8h et 13h, le soir entre 18h et 20h).

Une carte de l'état du réseau sur 4 jours est disponible sur le site internet ou sur l'application mobile « Mon ecowatt ».

Depuis « Mon ecowatt », il est possible de saisir votre adresse et de savoir si vous êtes concernés par le délestage.

Cette information sera disponible la veille de la coupure effective vers 17h00.

Vous pouvez également télécharger sur votre mobile l'application Enedis à mes côtés



Telecharge l'appli !

Rendez-vous sur monecowatt.fr